DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE TORCY
CANTON DE PONTAULT-COMBAULT
COMMUNE D'EMERAINVILLE

ARRETE N° 2023.14

OBJET : **FERMETURE DES TERRAINS DU STADE DOMINIQUE ROCHETEAU**

Le Maire de la Commune d'Emerainville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2143-3, L.2213-1, L 2213-2 et L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure concernant la gestion des équipements sportifs.

ARRETE

Article 1 : Le stade D.Rocheteau sera fermé du 18 février au 5 mars inclus 2023 inclus.

Article 2 : Une copie du présent acte sera affichée à l'entrée du stade.

Article 3 : Monsieur le Directeur des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Le district de football,
- Police Municipale.

Fait à Emerainville le 17 février 2023

Le Maire,

ALAIN KELYOR